

Demain l'Université de Strasbourg

Groupe « Finances »

Compte rendu de la réunion du 31 mars 2008

Le groupe de travail « finances » a tenu sa huitième réunion le 31 mars 2008, salle Redslob à l'université Robert Schuman. L'ordre du jour prévu était le suivant :

1. Organigramme du service financier

Etaient présents :

ULP : Sylvie Koenig, Régis Ravizzi, Denis L'Ange, Patrice Lang, Serge Saettel (chargé du compte rendu de la séance du jour),

UMB : Michel Deneken, Pierre Lentz, Anne-Catherine Norberti,

IUFM : Jean-Claude Bove, Claude Schaeffer,

URS : Eric Pimmel, Caroline Wolff, Gabrielle Weyrich, Jean-François Kapps

Pôle : Annick Pfister

SIIG : Olivier Raunet

Excusés : JE Rudio et André Jamet (ULP)

Relevé de décisions

Le compte-rendu de la séance du 10 mars 2008 est approuvé.

Point technique : pour le contrat quadriennal 2009-2012 des tableaux financiers seront établis par Monsieur Pimmel qui demande à tous les établissements de compléter le tableau recettes pour les différents exercices (réalisé 2006 et 2007 et prévisions 2008).

Projection 2012 : Monsieur Pimmel demande à Olivier Raunet de lui transmettre une extraction des dépenses et des recettes de l'exercice 2008 en prenant en compte les crédits ouverts.

Les Centres de responsabilité « d'anticipation » :

Chacune des universités présente ses modalités de fonctionnement des CR d'anticipation :

ULP : les CR d'anticipation, créés à l'origine dans les composantes pour permettre les ouvertures de crédits des contrats de recherche, ont été progressivement supprimés. Il ne subsiste que le CR d'anticipation du SAIC (permettant une gestion optimale des ouvertures de crédits liés aux contrats) et celui de la Faculté de chimie qui permet de prendre en compte les variations d'activités de la centrale d'achat [magasin de chimie].

URS : CR d'anticipation bien encadrés (ex : formation continue...)

IUFM : dès le budget initial mais dans les CR existants. Pas de CR d'anticipation spécifique.

UMB : pas de CR d'anticipation.

Sylvie Koenig : les CR d'anticipation gonflent artificiellement le budget et nuisent à la sincérité des prévisions budgétaires ; il ne faut les maintenir que dans des cas particuliers et justifiés. En revanche il conviendrait de s'attacher à faire progresser la qualité des prévisions budgétaires, à mieux maîtriser les modifications apportées aux budgets et plus globalement à améliorer le suivi budgétaire à l'aide d'outils appropriés.

A noter que l'audit de l'IGAENR ne préconise pas de CR d'anticipation ceci ne permettant pas de disposer d'un budget plus sincère.

Conclusion concernant les CR d'anticipation :

Monsieur Pimmel : proposition est faite de pouvoir créer des CR d'anticipation

Il faudra déterminer à quel niveau il(s) sera(ont) placé(s) → [Niveau 2 ou au niveau 1 avec traitement par virement inter-UB]

Ce CR sera bien encadré ; il n'aura pas d'exécution budgétaire.

Présentation de l'organigramme du service financier de l'UdS par Monsieur Pimmel (voir organigramme ci-joint) :

3 pôles et plusieurs services :

- ✓ Pôle budget
- ✓ Pôle contrôle de gestion
- ✓ Pôle achats

Cette proposition intègre le service des achats.

Pour chaque pôle sont détaillées les différentes missions.

A l'issue de la présentation de Monsieur Pimmel la discussion est ouverte :

▪ Pôle achats :

Sylvie Koenig soutient la proposition de rattacher le pôle achats-marchés au sein du service financier. Deux raisons au moins militent en faveur de cette position : l'émergence d'une part de la dimension « achat » et du développement de l'analyse des besoins qui sont des données intrinsèques de l'élaboration des budgets, d'autre part les financements (nombreux et complexes) qui sous-tendent l'élaboration des marchés. Le service achats-marchés de l'ULP agit déjà, à l'ULP, en étroite interaction avec le service du budget et celui des cofinancements.

Monsieur Deneken confirme que l'intégration du pôle achat dans le service financier est une bonne chose et il appuiera fortement cette proposition.

- Le service de la gestion de la masse salariale dans la DAF :

Sylvie Koenig s'interroge une nouvelle fois sur la pertinence de l'intégration du service de la masse salariale dans le service financier. Cette fonction ne relève-t-elle pas prioritairement d'une DRH ? Si ce service concerne le service financier et la DRH ne faut-il pas créer une structure qui se trouvera à l'intersection des deux ?

Monsieur Bove précise que cela peut être dans les deux directions, par contre il faudra bien définir le périmètre.

Monsieur Pimmel précise qu'il s'agit d'un triangle (une partie « financière », une partie « emplois » et une « partie affectation ». Le service financier ne peut pas rester indifférente à la gestion de 250M€ sur les 400 M€ du budget de l'UdS. Le nombre de personnes affectées à ce service devrait être restreint (2 ou 3). Ce service produira des analyses, des simulations, des projections mais ne prendra pas de décisions.

Sylvie Koenig précise que cela doit être un dispositif solide avec une interaction claire entre les 2 directions (DAF – DRH).

Monsieur Pimmel propose que cela soit un service partagé avec une très grande fluidité.

Monsieur Bove précise que dans l'organigramme de la DRH dans la gestion des moyens il y aucune fonction pilotage.

Monsieur Kapps indique que c'est une démarche pluriannuelle et qu'il y aura un impact sur la trésorerie.

Monsieur Deneken : concernant la gestion de la masse salariale : il faudra une articulation entre le politique et la dépense. C'est un chantier important. Il faut une vraie passerelle et des personnes ressources qui travaillent ensemble.

- Service du budget et service de l'exécution budgétaire :

Monsieur Schaeffer : à quel niveau sont élaborés les budgets ? Que fait-on des frais de stage ? Gestion en central ou en composante ?

Monsieur Pimmel : les budgets seront élaborés dans les composantes

Sylvie Koenig : il serait utile de revoir l'organisation de la « fonction financière ». Quel rôle et quelles attributions seront dévolus aux responsables financiers. Il serait également nécessaire de s'attacher à prendre en considération les tâches financières accomplies par les secrétaires de laboratoires.

Monsieur Pimmel : il faudra déterminer qui fait quoi ? Commande - engagement dans les composantes, liquidation en central.

Sylvie Koenig souhaite savoir à quelle fonction dans l'organigramme correspond l'item « encours » placé dans le service du budget. Cela préfigure-t-il l'UB recherche ?

Monsieur Pimmel précise qu'il s'agit de la gestion des contrats de recherche.

- Rajouts et observations concernant la proposition d'organigramme du service financier :

Monsieur Deneken rappelle que la loi LRU incite les universités à trouver des nouvelles recettes et à créer des fondations. Il conviendrait de prévoir un pôle spécifique à cet effet (Fundraising).

Suite à une interrogation de Monsieur Deneken, *Monsieur Pimmel* précise que l'organigramme intégrera bien un pilote (le chef des services financiers) et chaque pôle sera dirigé par un responsable.

Monsieur Raunet fait remarquer qu'il faudra prévoir un secrétariat. Il conviendrait de rajouter la gestion des stocks.

Monsieur Deneken précise qu'il faudra une veille. Celle-ci pourra être assurée par la « direction du pilotage ».

Monsieur Ravizzi indique que le nombre de personnes du pôle achat n'est pas exact.

Monsieur Pimmel va relancer une enquête auprès des établissements pour connaître le nombre d'ETP.

Monsieur Deneken : Les présidents devront présenter aux composantes et services la valeur ajoutée de cet organigramme par rapport au fonctionnement actuel de nos établissements respectifs.

Sylvie Koenig : souhaite pouvoir poursuivre la réflexion portant sur cet organigramme. Elle souhaite également que soit revu les dotations respectives en termes de ressources humaines des différents services figurant dans cet organigramme.

- Dépenses centrales :

Sylvie Koenig rappelle que selon l'audit de l'ULP, la fonction de gestion des dépenses des services centraux ne doit pas relever des attributions de la DAF. Ne serait-il pas utile de réfléchir à une structure ad hoc (service mutualisé) de même nature par exemple que la Logistique administrative à l'ULP, pour gérer ces opérations. En revanche il faut s'interroger sur une structuration de la fonction financière de la future DPI qui disposera d'un budget très important et qui gère des opérations spécifiques.

Monsieur Pimmel propose de créer un groupe inter U « comment on s'organise pour les dépenses centrales ».

Monsieur Raunet : le logiciel SIFAC impose de compléter toutes les données dès la commande (LOLF, cpta ana etc...)

- Service facturier :

Monsieur Pimmel : il faudra revoir la notion de service facturier.

Monsieur Kapps : il faudra décider du positionnement de ce service (du côté ordonnateur ou du côté comptable) et les moyens mis en œuvre.

- Calendrier :

Monsieur Pimmel : Il faudra statuer sur ce qui devra être fait au premier janvier et quelle est la cible ?

- Service de la gestion de la trésorerie :

Monsieur L'Ange s'interroge sur le positionnement, dans le futur service financier, du service de la gestion de la trésorerie.

Monsieur Pimmel précise tout d'abord que la loi LRU le prévoit. Les enjeux budgétaires et les risques encourus sont considérables dès lors que la future université sera responsable de l'intégralité de sa masse salariale. Par ailleurs, l'UdS devra mettre en place une véritable politique patrimoniale. Il incombe en conséquence à l'ordonnateur d'exercer toutes ses prérogatives et de prendre les responsabilités qui sont les siennes en la matière. La gestion de la trésorerie n'est pas une prérogative de l'agent comptable. Même si l'agent comptable est responsable des comptes de trésorerie, il appartient à l'ordonnateur de prendre les décisions relatives à la gestion des disponibilités. Il s'agit d'un nouveau métier qui recouvre un champ de compétence qui sera partagé avec l'agent comptable.

Monsieur L'Ange précise qu'il ne doit pas y avoir de doublon. il faudra bien répartir les tâches car les missions peuvent se trouver dans les deux entités (DAF et agence comptable)

Monsieur Kapps complète la discussion en explicitant qu'il y a un *aspect politique* : la gestion de la trésorerie (emprunt...) et un *aspect comptable* (gestion des flux, classes 4 et 5). Les placements sont opérés sur décision de l'ordonnateur.

Pour clore la séance, Monsieur Pimmel propose de créer plusieurs sous-groupes :

1. « exécution budgétaire et logistique → sont concernés : les services financiers des établissements
2. gestion de la trésorerie → sont concernés : les services financiers, les agents comptables
3. flux RH → sont concernés les DRH et les services financiers des établissements.

Une lettre de mission sera transmise aux différents acteurs par Monsieur Pimmel.

Un calendrier sera établi des opérations à mener permettant l'élaboration du projet de budget 2009. Les différents items seront détaillés avec un échéancier de traitement prévisionnel.

Monsieur PIMMEL propose de lister (sans hiérarchie) les items restant à traiter :

- ✓ *dotation Niveau 1 aux niveaux 2*
- ✓ *proposition de nomenclature comptable*
- ✓ *proposition de nomenclature du budget de gestion et recettes*
- ✓ *proposition d'organigramme de l'agence comptable*
- ✓ *poursuite de la discussion sur la proposition d'organigramme du service financier*
- ✓ *droits d'inscription et droits contestés*
- ✓ *amortissement et politique du patrimoine*
- ✓ *préconisation de l'audit*
- ✓ *politique des achats*
- ✓ *outils informatiques*
- ✓ *opérations de fin d'exercice*
- ✓ *fonctionnement de l'IUFM*

La séance est levée à 19h30

Monsieur Pimmel fera des propositions de dates pour les prochaines réunions du Groupe Finances.

La prochaine réunion se tiendra le 28 avril 2008 toute la journée.

Le secrétaire de séance

Serge Saettel